

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2017

**Présents** : MAITRE Jean-Louis, SIMERAY Josiane, PARIS Gabriel, FEBVRE Pascal, GUERIN Arnaud, BURON Nicole, AUCLAIR Daniel, JOBEZ Lucie, TOURNIER Laurence, ROBELIN Anthony, LAMBEY Dominique, VINCENT Jean-Louis, , Gabriel PARIS, CLERC Jean-Philippe

**Excusés** : GUICHARD Bruno, TURIN Christian

**Secrétaire de séance** : BURON Nicole

### 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

#### M le Maire présente l'ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 20 octobre 2017
- 3 Compte-rendu des réunions
- 4 Achat terrain
- 5 Délibération modificative budgétaire
- 6 Suivi des travaux
- 7 Colis 3<sup>ème</sup> âge (organisation)
- 8 Règlement Cimetière
- 9 Organisation des vœux
- 10 Bulletin municipal
- 11 Conseil des Jeunes
- 12 Demande de subvention
- 13 Urbanisme
- 14 Informations diverses

#### Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

### 2) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 29 septembre 2017

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

### 3) COMPTE RENDU DES REUNIONS

#### 07/11/2017 présentation PADD du SCOT

Explication sur la démarche c'est-à-dire la prise en compte de toutes les composantes de développement, économique, urbanistique mais aussi environnementale avec la possibilité de nouvelles énergies et tout ce qui a trait à l'économie d'eau. Toutes ces modifications qui vont intégrer le futur SCOT pourront avoir une incidence pour la commune lorsque viendra le temps d'une modification importante de notre PLU ou lorsque la communauté de communes lancera un PLUI. Ce seront de nouvelles contraintes et un nouveau durcissement de la réglementation d'urbanisme qui s'imposera.

#### 09/11/2017 : commission économique pays lédonien

Réunion importante qui marque le départ d'une nouvelle dynamique et surtout le passage à l'action dans le cadre du programme Leader. En effet la signature de la convention avec la région permet de déposer les dossiers de demande de subvention et de lancer de nouveaux projets. Par ailleurs la commission a proposé au bureau qui a accepté le recrutement d'une personne pour l'animation numérique et qui apportera son soutien aux diverses collectivités du Pays lédonien pour que la montée en débit ne crée pas une nouvelle fracture entre ceux qui sauront utiliser et développer les usages et ceux qui se retrouveront en difficulté face à cette évolution. Un recrutement sera également lancé dans le cadre du Contrat Local de Santé qui sera établi entre l'Agence Régionale de Santé et le pays. Ce point est également important car il ouvre le dialogue aux territoires au-delà de la simple problématique hospitalière et, nous espérons, permettra de mieux prendre en compte la chaîne de santé dans sa globalité. Il a également été décidé de répondre à un appel à projet pour la création « d'une fabrique à entreprendre qui devra permettre, si le pays est retenu, de

s'appuyer sur les structures de soutien à la création d'entreprise, d'avoir une porte d'entrée unique, une animation territoriale et une coordination des actions entre les différentes communautés de communes. Toutes ces actions auront des répercussions au niveau de la communauté de communes et certainement au niveau communal.

#### **09/11/2017 : commission économique CCBHS**

Cette commission avait pour but de préparer la partie budgétaire, de faire un point sur les différents dossiers, entre-autre la vente d'une parcelle à la Société Bonnefoy à Larnaud et l'achat d'une parcelle à la commune de Nance pour la création d'une zone d'activités.

#### **10/11/2017 : inauguration Maison de l'Haut**

Les travaux intérieurs et extérieurs sur les bâtiments étant terminés et les premières animations lancées, il convenait d'inaugurer ces nouveaux locaux et surtout de remercier nos cofinanceurs, l'Etat à travers la DETR pour une participation de 60 % du montant hors taxes, la CAF pour une participation de 30 % sur une partie des travaux et les aménagements internes. Ce bâtiment est maintenant fonctionnel et il devrait permettre d'accueillir les enfants dans de très bonnes conditions pour l'Accueil de Loisirs et de prendre des repas chauds à compter du printemps 2018. L'inauguration s'est déroulée en présence de Mme Brulebois Députée, de Mme Vermeillet, Sénatrice, de Mr le Secrétaire Général de la Préfecture, de Mr Grandpierre président de la CAF.

#### **10/11/2017 : conseil d'école maternelle**

Le bilan de la rentrée scolaire a été dressé, 48 élèves sont scolarisés : 23 élèves dans la classe de PS/MS, 25 élèves dans la classe de MS/GS.

Le choix pour la semaine à 4 jours ½ a été retenu.

#### **14/11/2017 : COPIL projet de territoire**

Travail de priorisation des différentes actions recensées suite aux réunions de travail du projet de territoire. Une présentation plus importante sera faite en conseil pour que chaque conseiller soit bien au courant des compétences exercées par la CCBHS, de l'incidence sur les responsabilités et les finances communales.

#### **17/11/2017 : conseil d'école élémentaire**

Le bilan de la rentrée scolaire a été dressé : 76 élèves pour 3 classes. Un projet de classe de mer du 23 au 26 avril 2018 à Port Leucate (projet commun à toute l'école) est en préparation. D'autres points ont été abordés : coopérative scolaire, association des parents d'élèves, les rythmes scolaires. Sur ce dernier point, la question posée a été la suivante : êtes-vous pour le maintien de l'organisation actuelle ? Le résultat du vote : pour 4, contre 1, abstentions 6.

D'autres questions des parents ont été posées : sortie des élèves à 11h45, accueil à 13h10 dans la cour, sortie des élèves d'âge élémentaire.

Les enseignantes ont soulevé le problème des AESH, AVS et emplois précaires. Un manque de moyen qui va devenir problématique à la rentrée de janvier. Le conseil d'école apporte son soutien à cette future initiative.

#### **4) Achat de terrain**

Monsieur le Maire explique que des négociations avaient été engagées avec Mr et Mme Bussière pour acheter une petite parcelle de terrain vers la salle polyvalente afin de redresser les limites et de faciliter l'accès à la salle et aux logements à proximité.

Un géomètre est venu sur place et nous avons, en présence des propriétaires et avec les adjoints présents, déterminé les limites exactes. Il a été décidé que les frais de géomètre ainsi que les frais de notaires seraient à charge de la commune et que le prix de vente serait couvert par la pose d'une clôture séparative grillagée à réaliser par la commune hors pilier et pose du portail d'accès au logement.

Le même jour nous avons fait borner une bande d'environ 1 m de large appartenant à Mr et Mme Girard afin de pouvoir passer à l'arrière du bâtiment de la salle polyvalente en cas de besoin. Comme précédemment les frais de géomètre et de notaire sont à charge de la commune et le montant de la transaction se fait à 1.5 € le m<sup>2</sup>. De même concernant la maison de l'Haut, au Vernois, nous nous sommes portés acquéreur d'une petite parcelle sur le côté afin de pouvoir accéder à l'arrière du bâtiment. Cette transaction avec les époux Myat se fait dans les mêmes conditions que la vente ci-dessus.

<b>Délibération N° 1/24/11/2017</b>	<b>Date 24/11/2017</b>
Après avoir entendu la présentation faite par Mr le Maire Vu la nécessité de pouvoir accéder à toutes les faces de nos bâtiments Vu les délibérations autorisant ces négociations Vu les conditions financières	Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à faire les acquisitions avec Mr et Mme Busssières, contre la création de la clôture séparative et M et Mme Girard, Mr et Mme Myat au prix de 1.5 € le m <sup>2</sup> . Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune. Il mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les transactions et démarches afférentes.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

### 5) Délibérations modificatives budgétaires

Budget communal

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'amortir certaines dépenses :

204 : Instruction urbanisme, 10 ans, soit 137 €/an

2041581 : Instruction urbanisme (2015) : 10 ans, soit 137 €/an

204 Participation travaux eau Curtil Chaffin , 10 ans, soit 965.27 €/an

Il propose l'ouverture de crédits comme suit :

Dépenses de fonctionnement

6811 – 042 – Dotation aux amortissements : + 992 €

023 - Virement à la section de fonctionnement : - 992 €

Recettes d'investissement :

28041581 – 040 – Subvention d'équipement sur biens mobiliers, matériel, études : + 26 €

28041582 – 040 – Subvention d'équipement sur bâtiment, installations : + 966 €

<b>Délibération N° 2/24/11/2017 (communal)</b>	<b>Date 24/11/2017</b>
Vu les explications données par Mr le Maire Vu la nécessité de réaliser les amortissements	Le conseil municipal à l'unanimité accepte les modifications budgétaires présentées permettant de prendre en compte les amortissements et mandate Monsieur le Maire pour les réaliser.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

Budget communal

Monsieur le Maire explique que pour compenser des manques de crédit de 1 500 € en électricité, 5 000 € en entretien de terrain, 2000 € en catalogue et imprimé et 1 000 € en concours divers.

Il convient de rechercher les crédits sur les lignes suivantes :

4 000 € sur les dépenses imprévues, 1500 € sur les indemnités élu et 4 000 € sur les compensations charges territoriales.

<b>Délibération N° 3/24/11/2017 (communal)</b>	<b>Date 24/11/2017</b>
Vu les explications données par Mr le Maire Vu le besoin de compenser des manques de crédits sur les lignes électricité, entretien de terrain, catalogue, concours divers Vu les disponibilités sur les lignes dépenses imprévues, indemnités élus, compensations de charges	Le conseil municipal à l'unanimité accepte les modifications budgétaires permettant de rééquilibrer les dépassements de dépenses comme précédemment présenté et mandate Monsieur le Maire pour les réaliser.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

## Budget assainissement

Monsieur le Maire explique qu'il convient de régler la facture concernant la réparation du moteur de la station, pour la somme de 16 249.20 €.

Il propose d'ouvrir les crédits comme suit :

Dépenses de fonctionnement

-61558 Autres biens mobiliers : - 3600 €

-023 Virement à la section de fonctionnement : +3 600 €

Dépenses d'investissement

-2156 Matériel spécifique d'exploitation : + 3 600 €

Recettes d'investissement

-021 Virement de la section de fonctionnement : + 3 600 €

<b>Délibération N°4 24/11/2017 (assainissement)</b>	<b>Date 24/11/2017</b>
Vu les explications données par Mr le Maire Vu le besoin de crédit pour régler la facture de réparation du moteur.	Le conseil municipal municipal à l'unanimité accepte les modifications budgétaires permettant de régler la facture de réparation d'un montant de 16 249.20 € et mandate Monsieur le Maire pour les réaliser.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

### 6) Suivi des travaux

**Cimetière :** les travaux ont été stoppés suite aux intempéries. Dès que ce sera à nouveau possible les dernières pierres tombales vétustes et dangereuses seront enlevées. Le crépissage du mur sera réalisé et le nettoyage des parties conservées également. L'engazonnement de certaines parties pourra être réalisé au printemps.

**Salle polyvalente :** En fonction des aléas climatiques et des temps de séchage des différents travaux l'avancement suit son cours et le planning est respecté. La partie extension est hors d'eau et les menuiseries sont commandées.

Ancienne poste : le plus important du travail extérieur est réalisé avec la pose de la micro station. Il reste à relier les sorties des différents appartements et ensuite à vidanger les anciennes fosses et les combler. Il reste également à poser le carrelage et ensuite les peintures du couloir et des zones refaites dans le cabinet orthophoniste.

### 7) Organisation des colis 3<sup>ème</sup> âge

Mme Josiane Simeray rappelle que la distribution des colis se fera le 16/12/2017. Il y a 84 colis dont 48 femmes et 36 hommes. Le budget est d'environ 30 € par colis. Toutes les fournitures sont achetées hormis les produits frais locaux seront pris au dernier moment.

La préparation se fera le vendredi 15/12 après midi et les tournées seront au nombre de 8. Comme les 2 années précédentes nous serons accompagnés par des enfants du village.

### 8) Règlement Cimetière

M Daniel Auclair rappelle le travail réalisé par la commission et que suite à une première présentation lors de la dernière séance de conseil les modifications et remarques ont été prises en compte en veillant scrupuleusement à ce que cela soit conforme à la législation et à la réglementation. Une lecture est faite des différents nouveaux éléments.

<b>Délibération N° 5/11/2017</b>	<b>Date 24/11/2017</b>
Vu le travail de la commission ad hoc Vu les corrections apportées Vu la conformité à la réglementation	Le conseil municipal, après avoir entendu les explications et écouté la relecture du règlement de cimetière, valide ce dernier et mandate Mr le Maire pour le porter à connaissance.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

### 9) Organisation des vœux de la municipalité

Ils auront lieu le samedi 20 janvier 2018. La formule reste la même que les années précédentes. Une réunion de préparation aura lieu début janvier avec Josiane Simeray, Nicole Buron, Jean Louis Vincent, Anthony Robelin, Jean Louis Maitre.

### 10) Bulletin Municipal

Tous les articles sont écrits, les réunions de relecture et correction sont programmées. Les encarts publicitaires ont été reçus. L'ensemble pourra donc être transmis à notre prestataire la société « Bilboquet » pour une sortie du bulletin mi-janvier.

### 11) Conseil des jeunes

Projet d'école sur la citoyenneté : pour les enfants de plus de 10 ans. Une rencontre pour définir les collaborations pour préparer la mise en place de ce conseil de jeunes. Une réunion est prévue pour faire avancer ce dossier et définir les actions de chacun.

### 12) Demande de subventions

Une demande est faite par le Judo Club de Bletterans pour financer les stages de perfectionnement des jeunes judokas qui participent aux compétitions. 11 enfants de la commune sont concernés.

Délibération N° 6/11/2017	Date 24/11/2017
Vu la demande faite par le judo club de Bletterans Vu les enfants concernés Vu le travail réalisé par ce club.	Le conseil municipal, après avoir entendu les explications et débattu décide d'accorder une subvention de 10 € par enfants soit une somme de 110 € et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches..

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

### 13) Urbanisme

Orange : Mr le Maire présente le bail de location qu'il a reçu pour l'emplacement qui serait loué à l'opérateur Orange pour l'installation d'un pylône pour la téléphonie mobile qui permettrait de desservir notre village en 4G. L'emplacement est conforme a ce qui avait été proposé. Ce pylône d'une hauteur de 27 m répondra aux objectifs de couverture radio. Il sera installé sur la parcelle cadastrée ZR 87 à Commenailles, propriété communale.

Les conditions principales du bail sont les suivantes :

L'emplacement mis à disposition est de 30 m2 pour une durée de 12 ans avec reconduction tacite de 6 ans.

Le délai de dénonciation du bail est de 24 mois et le montant du loyer annuel : 2500 € nets.

Toutes les études et frais engendrés par ce projet sont à l'entière charge de l'opérateur « Orange ».

Délibération N° 7/11/2017	Date 24/11/2017
Vu la demande faite par l'opérateur Orange Vu que l'emplacement projeté correspond à ce qui avait été initialement approuvé Vu la mauvaise réception en téléphonie mobile sur la commune Vu la proposition de bail	Le conseil municipal, après avoir entendu les explications et au vu des modalités du bail accepte la proposition et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer le bail ci-dessus présenté.

**Déclarations de travaux déposées :** HENRY Yves – 540 rue du Bief Marlot – Construction chalet ; MASUE Fabrice – 60 rue des Combes – Modification de façade, ALVES Joao – 590 rue des Piochys – Réfection toiture, modification de façade et ouvertures

**Déclarations de travaux accordées :** JANEZ Sébastien 560 rue du Bois Touffu – Réfection toiture ; BOISSARD Stéphane – 265 rue Bugnon – Piscine

#### **14) Questions diverses**

M le Maire rappelle qu'il a eu plusieurs demandes de personnes se plaignant des chats errants et des nuisances de ceux-ci. Il a pris contact avec la préfecture, la SPA et différentes associations pour essayer de trouver une solution. Les réponses sont pour la plupart en attente.

Par ailleurs Monsieur le Maire informe le conseil du souhait de Mme Denise Furer-Bernard de créer une association pour la stérilisation des chats.

Un encart sera mis dans le bulletin pour informer les habitants et leur permettre de participer à la création de cette association. Le point des chats errants sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil pour mise en place de solution.

Mr le Maire fait la présentation du rapport annuel sur le Tri des déchets et le rapport d'activité du SIDEK. Il rappelle que ces documents sont à leur disposition ainsi qu'à la disposition du public au secrétariat.

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE